



**ACADÉMIE
D'AMIENS**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**L'École
au
cœur**

RAPPORT DU JURY

**Concours de recrutement
de professeurs des écoles**
concours externe bac+5, second concours
interne
et troisième concours

**Accès à l'échelle de rémunération
des professeurs des écoles
des établissements
d'enseignement privés sous contrat**
concours externe bac+5

SESSION 2026

RAPPORT DU JURY

Les épreuves des concours externes, des seconds concours et des troisièmes concours de recrutement de professeurs des écoles (CRPE) se composent de **trois épreuves écrites d'admissibilité** et de **deux épreuves orales d'admission**.

Les candidats peuvent également bénéficier d'une **épreuve orale facultative** portant sur une langue vivante étrangère.

Le cadre de référence des épreuves est celui des programmes de l'école primaire en vigueur au jour de l'épreuve.

Les connaissances attendues des candidats sont celles que nécessite un enseignement maîtrisé de ces programmes. Il est attendu du candidat qu'il maîtrise finement et avec du recul l'ensemble des connaissances, compétences et démarches intellectuelles du socle commun de connaissances, compétences et culture, et les programmes des cycles 1 à 4.

Des connaissances et compétences en didactique du français et des mathématiques ainsi que des autres disciplines pour enseigner au niveau primaire sont nécessaires.

Les épreuves écrites prennent appui sur un programme publié sur le site internet du ministère chargé de l'éducation nationale.

*Toute note globale égale ou inférieure à 5 sur 20 à l'une des épreuves écrites d'admissibilité est éliminatoire.
La note 0 obtenue à l'une des épreuves d'admission ou à l'une des deux parties de la deuxième épreuve d'admission est éliminatoire.
La note obtenue à l'épreuve facultative n'est prise en compte que pour sa part excédant la note de 10 sur 20.
Le jury tient compte dans la notation des épreuves de la maîtrise écrite et orale de la langue française (vocabulaire, grammaire, conjugaison, ponctuation, orthographe)*

Avant de prendre connaissance de ce rapport, **il est indispensable de consulter les épreuves de la session 2026** téléchargeables à partir des liens ci-après.



Pour télécharger le sujet de l'épreuve écrite disciplinaire de français :

<https://www.devenirenseignant.gouv.fr/media/20142/download>



Pour télécharger le sujet de l'épreuve écrite disciplinaire de mathématiques :

<https://www.devenirenseignant.gouv.fr/media/20154/download>



Pour télécharger le sujet de l'épreuve écrite d'application :

<https://www.devenirenseignant.gouv.fr/media/20166/download>

Jean-Paul OBELLIANNE
Directeur académique des services
de l'éducation nationale de l'Oise

Président du Jury

Table des matières

1	Éléments statistiques généraux	3
2	Épreuves d'admissibilité	4
2.1	Épreuve écrite disciplinaire de français	4
2.1.1	Moyennes et répartition des notes de l'épreuve écrite disciplinaire de français	5
2.1.2	Remarques d'ordre général sur l'ensemble des copies	5
2.2	Épreuve écrite disciplinaire de mathématiques	5
2.2.1	Moyennes et répartition des notes de l'épreuve écrite disciplinaire de mathématiques	6
2.2.2	Remarques d'ordre général sur l'ensemble des copies	6
2.3	Épreuve écrite d'application	6
2.3.1	Moyennes et répartition des notes de l'épreuve d'application	7
2.3.2	Choix des candidats et moyennes par sujet	7
2.3.3	Remarques d'ordre général sur l'ensemble des copies	7
2.3.3.1	Sciences et technologie	7
2.3.3.2	Histoire, géographie, enseignement moral et civique	7
2.3.3.3	Arts (éducation musicale, arts plastiques, histoire des arts)	8
3	Épreuves d'admission	8
3.1	Statistiques générales	8
3.1.1	Nombre de candidats admissibles et seuils d'admissibilité	8
3.1.2	Moyennes des épreuves écrites d'admissibilité des candidats admissibles	8
3.1.3	Résultat des candidats admissibles	9
3.1.4	Moyennes des épreuves orales d'admission	9
3.1.5	Moyennes générales des candidats admis	9
3.1.6	Profil des candidats admis	9
3.2	Épreuve de leçon	10
3.2.1	Moyennes et répartition des notes de l'épreuve de leçon	10
3.2.2	Remarques concernant l'épreuve de leçon	10
3.3	Épreuve d'entretien	11
3.3.1	Moyenne et répartition des notes de l'épreuve d'entretien	11
3.3.2	Répartition des notes de l'épreuve d'entretien sur 20 points	11
3.3.3	Répartition des notes de la sous épreuve d'EPS sur 10 points	12
3.3.4	Répartition des notes de la sous épreuve de motivation sur 10 points	12
3.3.5	Remarques concernant l'épreuve d'entretien	12
3.4	Épreuve facultative de langue vivante	13
3.4.1	Langues présentées par les candidats admissibles	13
3.4.2	Nombre de candidats inscrits et présents à l'épreuve facultative de langue vivante	13
3.4.3	Répartition des notes	13
3.4.4	Remarques concernant l'épreuve facultative de langue vivante	14
4	Affectation des lauréats des concours publics	14
4.1	Origine des lauréats des concours publics	14
4.2	Taux de satisfaction des lauréats des concours publics	14
4.3	Diplôme détenu par les lauréats du concours externe (MEEF : masters métiers de l'enseignement, de l'éducation et de la formation)	15
5	Ressources numériques pour préparer le concours	15

1 Éléments statistiques généraux

Concours de recrutement de professeurs des écoles

Concours public	Nombre de candidats inscrits	Candidats présents		Nombre de postes
		Nombre	%	
Externe public	904	460	59,9 %	240
Troisième concours	260	91	35,0 %	31
Second concours interne	120	40	33,3 %	15

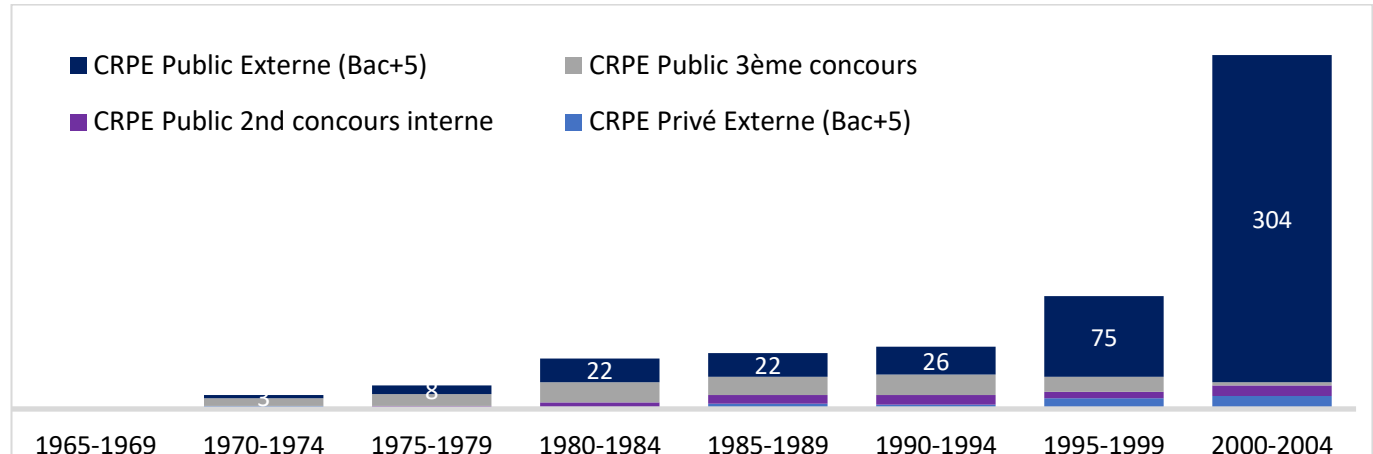
Pour le concours externe public, 71,7 % des candidats présents détenaient un Master « Métiers de l'Enseignement, de l'Éducation et de la Formation (MEEF) » ou étaient inscrits dans ce parcours.

Accès à l'échelle de rémunération des professeurs des écoles des établissements d'enseignement privés sous contrat

Concours privés	Nombre de candidats inscrits	Candidats présents		Nombre de postes
		Nombre	%	
Externe privé	144	37	25,7 %	14

Pour le concours externe privé, 62,2 % des candidats présents détenaient un Master « Métiers de l'Enseignement, de l'Éducation et de la Formation (MEEF) » ou étaient inscrits dans ce parcours.

Répartition par années de naissance des candidats présents



Répartition femmes / hommes des candidats présents

Concours	Femmes	Hommes
Concours externe public	84 %	16 %
3 ^e concours public	87 %	13 %
2 nd concours interne public	73 %	27 %
Concours externe privé	94 %	6 %
2 nd concours interne privé	83 %	17 %
Tous concours	84 %	16 %

Taux de réussite des candidats présents

Concours	Candidats inscrits	Postes	Épreuves écrites d'admissibilité		Épreuves orales d'admission					
			Candidats présents	% présents	Admissibles	% admissibles	Candidats admis	% admis / présents	Inscrits sur liste complémentaire	% LC / présents
Externe Public	904	240	460	59,9 %	327	71,1%	240	52,2%	14	3,0 %
3 ^e conc. Public	260	31	91	35,0 %	44	48,4%	29	31,9%	---	---
Interne Public	120	15	40	33,3 %	24	60,0%	6	15,0%	---	---
Total public	1 284	286	591	46,0 %	395	66,8%	275	46,5%	14	3,0 %
Externe Privé	144	14	37	25,7 %	23	62,2%	14	37,8%	3	8,1 %
Total académie	1 428	300	642	44,0 %	418	65,1%	289	45,0%	17	2,6 %

2 Épreuves d'admissibilité

2.1 Épreuve écrite disciplinaire de français

Durée : **3 heures** | Coefficient : **1**

L'épreuve prend appui sur un texte (extrait de roman, de nouvelle, de littérature d'idées, d'essai, etc.) d'environ 400 à 600 mots.

Elle comporte trois parties :

- une partie consacrée à l'**étude de la langue**, permettant de vérifier les connaissances syntaxiques, grammaticales et orthographiques du candidat ;
- une partie consacrée au **lexique et à la compréhension lexicale** ;
- une partie consacrée à une réflexion suscitée par le texte à partir d'une question posée sur celui-ci et dont la réponse prend la forme d'un développement présentant un raisonnement rédigé et structuré.

L'usage de tout ouvrage de référence, de tout document et de tout matériel électronique (y compris la calculatrice) est rigoureusement interdit.

L'épreuve est notée sur 20. **Une note globale égale ou inférieure à 5 est éliminatoire.**



Pour télécharger le sujet de l'épreuve écrite disciplinaire de français :
<https://www.devenirenseignant.gouv.fr/media/20142/download>

2.1.1 Moyennes et répartition des notes de l'épreuve écrite disciplinaire de français

Concours	Moyenne des candidats présents	Répartition des notes				Note Min. Max	Moyenne des candidats admissibles
		< 5*	> 5 à 10	> 10 à 15	> 15		
externe public	11,08	7,5%	42,5%	45,0%	5,0%	3,00 18,25	12,22
3 ^e concours public	9,82	11,1%	44,4%	37,8%	6,7%	1,50 17,50	12,46
interne public	10,02	10,8%	45,9%	40,5%	2,7%	4,00 18,50	11,99
externe privé	9,78	2,2%	35,9%	50,9%	11,1%	0,50 18,50	12,02

* note éliminatoire

2.1.2 Remarques d'ordre général sur l'ensemble des copies

L'épreuve de français était composée de trois parties déclinées à partir d'un texte de Amin Maalouf extrait du cahier IV de La tentation de Gênes. La première partie portait sur l'étude de la langue, la deuxième sur le lexique et la compréhension lexicale. La dernière était dédiée au développement par le candidat d'une réflexion portant sur l'intérêt de mettre par écrit ses expériences vécues.

Les correcteurs ont vivement apprécié qu'un malus pour l'orthographe et la syntaxe soit mis en œuvre au regard des compétences attendues d'un futur professeur des écoles. La moyenne de l'épreuve se maintient autour de 10.7 /20.

L'éventail des notes a été utilisé entre 0 et 18.75/20.

Cette année encore, l'épreuve était accessible à tout candidat possédant des bases en étude de la langue et des qualités rédactionnelles minimales.

Le jury constate une hétérogénéité marquée du niveau des candidats, caractérisée par une maîtrise inégale des fondamentaux, en particulier en étude de la langue et en lexique. Les meilleures copies se distinguent par une maîtrise précise des notions, une exploitation rigoureuse du texte support et une mobilisation pertinente d'éléments culturels, témoignant d'une démarche réflexive structurée.

Toutefois, de nombreuses productions révèlent des difficultés persistantes à passer d'une logique de restitution à une logique d'analyse et d'argumentation, attendue dans l'ensemble des parties de l'épreuve. La maîtrise de la langue écrite demeure fragile : les erreurs orthographiques, les approximations syntaxiques et une présentation parfois insuffisamment soignée nuisent à la lisibilité et à la qualité des copies.

En étude de la langue, si certaines compétences procédurales sont globalement acquises, des fragilités importantes subsistent, notamment dans la distinction entre nature et fonction, ainsi que dans la maîtrise des modes et des voix verbales. En lexique, les candidats peinent à mobiliser les outils d'analyse et à justifier leurs réponses en contexte.

La partie de réflexion met en évidence des insuffisances dans la structuration du propos et la qualité de l'argumentation. La réflexion demeure souvent superficielle, peu étayée, et insuffisamment nourrie par des références culturelles pertinentes et maîtrisées.

2.2 Épreuve écrite disciplinaire de mathématiques

Durée : **3 heures** | Coefficient : **1**

L'épreuve est constituée d'un ensemble d'au moins trois exercices indépendants, permettant de vérifier les connaissances du candidat.

L'épreuve est notée sur 20.

Une note globale égale ou inférieure à 5 est éliminatoire.



Pour télécharger le sujet de l'épreuve écrite disciplinaire de mathématiques :

<https://www.devenirenseignant.gouv.fr/media/20154/download>

2.2.1 Moyennes et répartition des notes de l'épreuve écrite disciplinaire de mathématiques

Concours	Moyenne des candidats présents	Répartition des notes				Note Min. Max	Moyenne des candidats admissibles
		< 5*	> 5 à 10	> 10 à 15	> 15		
externe public	12,78	3,1%	22,8%	42,7%	31,5%	2,00 20,00	14,37
3 ^e concours public	11,13	12,6%	28,7%	37,9%	20,7%	0,50 19,00	14,23
interne public	12,40	2,6%	28,2%	41,0%	28,2%	1,50 19,50	14,73
externe privé	11,21	13,5%	21,6%	40,5%	24,3%	0,00 18,00	13,72

* note éliminatoire

2.2.2 Remarques d'ordre général sur l'ensemble des copies

L'épreuve de mathématiques était constituée de cinq exercices indépendants, couvrant un large éventail de compétences du programme.

Les candidats ont été amenés à mobiliser des notions relatives aux nombres et aux calculs (fractions, nombres décimaux, proportionnalité), à la résolution de problèmes, ainsi qu'à la géométrie (propriétés des figures planes, calculs de longueurs, d'aires et de volumes). L'épreuve comportait également un exercice d'analyse de données nécessitant la rédaction de formules à saisir dans un tableur, ainsi qu'un exercice faisant appel à l'algorithmique et à la logique, notamment à travers la lecture et la compréhension d'un script.

Les résultats traduisent une légère progression par rapport à la session 2025, avec une hausse d'environ 0,7 point de la moyenne générale, ce qui témoigne d'une meilleure appropriation globale des attendus de l'épreuve par les candidats.

Dans l'ensemble, les copies sont satisfaisantes : elles sont généralement claires, bien structurées et témoignent d'une prise en compte des recommandations formulées lors des sessions précédentes. Toutefois, des difficultés persistent. Certains candidats manquent encore de rigueur dans la rédaction et dans la précision du vocabulaire mathématique, tandis que d'autres peinent à trouver un juste équilibre dans la justification de leurs réponses, oscillant entre des explications trop succinctes et des développements parfois confus.

Par ailleurs, des confusions conceptuelles subsistent concernant les théorèmes de Pythagore et de Thalès, notamment entre le théorème et sa réciproque. L'exercice 4, de type vrai/faux, a particulièrement mis en difficulté les candidats. Beaucoup ont éprouvé des difficultés à produire les justifications attendues, se limitant parfois à des exemples peu explicites pour valider une affirmation.

Enfin, cette année encore, bien que l'épreuve de mathématiques n'exige pas systématiquement une rédaction littérale, le jury déplore un nombre non négligeable d'erreurs syntaxiques et orthographiques dans certaines copies. Cette maîtrise insuffisante de la langue est regrettable dans le cadre d'un concours de recrutement de professeurs des écoles, où la qualité de l'expression écrite constitue une compétence essentielle.

2.3 Épreuve écrite d'application

Durée : 3 heures | Coefficient : 1

L'épreuve a pour objectif d'apprécier la capacité du candidat à proposer une **démarche d'apprentissage progressive et cohérente**.

Le **candidat a le choix au début de l'épreuve** entre trois sujets portant respectivement sur l'un des domaines suivants :

- sciences et technologie ;
- histoire, géographie, enseignement moral et civique ;
- arts.

Le candidat dispose d'un dossier comportant notamment des travaux issus de la recherche et des documents pédagogiques. Le candidat est amené à montrer dans le domaine choisi une maîtrise disciplinaire en lien avec les contenus à enseigner et à appliquer cette maîtrise à la construction ou à l'analyse de démarches d'apprentissage.



Pour télécharger le sujet de l'épreuve écrite d'application :
<https://www.devenirenseignant.gouv.fr/media/20166/download>

2.3.1 Moyennes et répartition des notes de l'épreuve d'application

Concours	Moyenne des candidats présents	Répartition des notes				Note Min. Max	Moyenne des candidats admissibles
		< 5*	> 5 à 10	> 10 à 15	> 15		
externe public	11,16	1,5%	37,0%	49,5%	12,0%	1,50 20,00	12,30
3 ^e concours public	8,57	14,9%	56,3%	25,3%	3,4%	0,50 17,50	10,92
interne public	9,87	7,7%	41,0%	46,2%	5,1%	3,00 17,00	11,24
externe privé	10,63	8,3%	33,3%	50,0%	8,3%	2,25 16,00	12,75

* note éliminatoire

2.3.2 Choix des candidats et moyennes par sujet

Concours	Sciences et technologie		Histoire, géographie, enseignement moral et civique		Arts	
	Choix %	Moy.	Choix %	Moy.	Choix %	Moy.
externe public	37,2%	10,54	52,7%	11,42	10,1%	12,03
3 ^e concours public	46,6%	8,46	37,5%	8,76	15,9%	8,48
interne public	53,8%	10,29	38,5%	10,60	16,7%	3,33
externe privé	36,1%	9,21	52,8%	12,25	11,1%	7,56

2.3.3 Remarques d'ordre général sur l'ensemble des copies

Lors de l'épreuve d'application, un livret de 40 pages est distribué aux candidats qui doivent choisir un sujet à traiter parmi trois propositions : un sujet de sciences et technologie, un sujet d'histoire-géographie-enseignement moral et civique ou bien un sujet en arts.

2.3.3.1 Sciences et technologie

Le sujet s'appuie sur *un projet d'aménagement hydraulique sur l'île de la Réunion*. Il est composé de 24 questions et 1 annexe et comprend 3 parties :

- la qualité de l'eau en 10 questions ;
- le traitement de l'eau en 8 questions ;
- la distribution de l'eau en 6 questions.

Il y a 14 questions qui portent sur les connaissances scientifiques et 10 questions de nature didactique ou pédagogique.

Les correcteurs soulignent des connaissances scientifiques imprécises et une maîtrise fragile de l'approche didactique de l'enseignement des sciences.

2.3.3.2 Histoire, géographie, enseignement moral et civique

Cette année, le sujet comprend une composante en géographie et une composante en enseignement moral et civique. Il est complété par un corpus de douze documents : extraits des programmes, extrait d'article pédagogique, extraits d'articles à caractère géographique, photographie d'une carte de France en relief, photographies de paysages, flyer.

- En géographie, il s'agit d'élaborer une séquence d'apprentissage sur *les massifs montagneux*.
- La composante « enseignement moral et civique » invite à analyser et exploiter avec les élèves un document de type flyer portant sur *l'engagement pour le bien commun*.

Les correcteurs considèrent que les propositions de nombreux candidats s'apparentent à une simple description sans identifier les éléments utiles à la préparation de la séquence. L'analyse des représentations des élèves manque souvent de précision et de développement.

2.3.3.3 Arts (éducation musicale, arts plastiques, histoire des arts)

Le sujet est constitué d'une composante arts plastiques et d'une composante éducation musicale.

- Arts plastiques : il s'agit de rédiger la fiche de préparation d'une séance au cycle 2 permettant de *représenter le monde en utilisant le dessin dans toute sa diversité comme moyen d'expression*. Le dossier documentaire comprend des ressources iconographiques, une liste de contraintes didactiques et pédagogiques, un extrait d'ouvrage pédagogique et un extrait des programmes.
- Éducation musicale : le candidat doit faire une analyse critique d'une fiche de préparation d'une séance sur *Beautiful Tango* d'Hindi Zahra pour des élèves de cours moyen à partir d'un dossier composé de la fiche de préparation à analyser, de la fiche d'écoute distribuée aux élèves, d'un extrait d'ouvrage pédagogique et d'extraits des programmes.

Les correcteurs conseillent de bien traiter toute la consigne et d'analyser le corpus de documents pour en saisir pleinement la mesure. Les œuvres de référence gagneraient à être étudiées tant dans leur dimension artistique que pour leur utilisation à des fins pédagogiques et didactiques. D'une manière générale, la maîtrise orthographique et syntaxique reste globalement insuffisante et a été sanctionnée.

3 Épreuves d'admission

3.1 Statistiques générales

3.1.1 Nombre de candidats admissibles et seuils d'admissibilité

Concours	Candidats présents	Candidats admissibles		Seuil / 20 d'admissibilité	Nombre de postes
		Nombre	%		
Concours externe public	460	327	71,1 %	10,00	240
3 ^e concours public	91	44	48,4 %	10,00	29
2 nd concours interne public	40	24	60,0 %	10,00	6
Concours externe privé	37	23	62,2 %	10,00	14

3.1.2 Moyennes des épreuves écrites d'admissibilité des candidats admissibles

Épreuve	Concours externe public	3 ^e concours public	2 nd concours interne public	Concours externe privé
Français	12,22	12,46	11,99	12,02
Mathématiques	14,37	14,23	14,73	13,72
Application	12,30	10,92	11,24	12,75
Arts	13,31	11,22	---	10,75
Sciences et technologie	11,48	10,77	11,08	11,86
Histoire-Géo-EMC	12,67	10,97	11,56	13,30

3.1.3 Résultat des candidats admissibles

Concours	Admis		Inscrits sur LC		Refusés		Éliminés*		Absents	
	Nbre	%	Nbre	%	Nbre	%	Nbre	%	Nbre	%
externe public	240	73,4%	14	4,3%	54	16,5%	12	3,7%	7	2,1%
3 ^e concours public	29	64,4%		0,0%	13	28,9%	2	4,4%	1	2,2%
2 nd interne public	13	54,2%		0,0%	9	37,5%	2	8,3%		0,0%
externe privé	14	60,9%	3	13,0%	6	26,1%		0,0%		0,0%
TOTAL	296	70,6%	17	4,1%	82	19,6%	16	3,8%	8	1,9%

*note éliminatoire ou absence à une des deux épreuves d'admission

3.1.4 Moyennes des épreuves orales d'admission

Épreuve	Concours externe public	3 ^e concours public	2 nd concours interne public	Concours externe privé
Leçon / 20	11,69	9,59	9,65	10,65
Entretien / 20	11,94	10,45	11,19	12,28
EPS / 10	5,65	4,97	5,06	5,78
Motivation / 10	6,29	5,49	6,13	6,50
Langue vivante*	12,03	11,15	5,17	10,85

*seuls les points supérieurs à 10 sont pris en compte (9 % des candidats inscrits ne se sont pas présentés)

3.1.5 Moyennes générales des candidats admis

Concours	Admis sur liste principale	Moyenne épreuves d'admissibilité	Moyenne épreuves d'admission	Moyenne globale des admis	Seuil admission sur liste principale	Admis sur liste complémentaire	Seuil admission sur liste complémentaire
Externe public	240	13,28	14,16	13,86	9,83	14	9,31
3 ^e conc. public	29	13,08	12,19	12,49	9,72	---	---
Interne public	13	13,24	13,92	13,70	9,72	---	---
Externe privé	14	13,24	13,98	13,73	10,50	3	10,03

3.1.6 Profil des candidats admis

Concours	Femmes	Hommes	Âge moyen	+ jeune	+ âgé(e)
Concours externe public	84,6 %	15,4 %	26 ans	22 ans	52 ans
3 ^e concours public	75,9 %	24,1 %	38 ans	29 ans	53 ans
2 nd concours interne public	100,0 %	---	32 ans	22 ans	46 ans
Concours externe privé	92,9 %	7,1 %	31 ans	23 ans	56 ans
	84,8 %	15,2 %			

3.2 Épreuve de leçon

Durée : 1 heure | Coefficient : 4

L'épreuve porte successivement sur le français et les mathématiques. Elle a pour objet la conception et l'animation d'une séance d'enseignement à l'école primaire dans chacune de ces matières, permettant d'apprécier la maîtrise disciplinaire et la maîtrise des compétences pédagogiques du candidat. Le jury soumet au candidat deux sujets de leçon, l'un dans l'un des domaines de l'enseignement du français, l'autre dans celui des mathématiques, chacun explicitement situé dans l'année scolaire et dans le cursus de l'élève.

Afin de construire le déroulé de ces séances d'enseignement, le candidat dispose en appui de chaque sujet d'un dossier fourni par le jury et comportant, au plus, quatre documents de nature variée : supports pédagogiques, extraits de manuels scolaires, traces écrites d'élèves, extraits des programmes... Le candidat présente successivement au jury les composantes pédagogiques et didactiques de chaque leçon et de son déroulement. Chaque exposé est suivi d'un entretien avec le jury lui permettant de faire préciser ou d'approfondir les points qu'il juge utiles, tant sur les connaissances disciplinaires que didactiques.

L'épreuve est notée sur 20. **La note 0 est éliminatoire.**

3.2.1 Moyennes et répartition des notes de l'épreuve de leçon

Concours externe public	3 ^e concours public	2 nd concours interne public	Concours externe privé
11,68	9,59	9,65	10,65

Concours	0	> 0 et ≤ 5	> 5 et ≤ 10	> 10 et ≤ 15	< 15
Externe public	1,6%	10,0%	30,3%	25,3%	32,8%
3 ^e concours public	2,3%	15,9%	43,2%	15,9%	22,7%
Interne public	0,0%	29,2%	20,8%	25,0%	25,0%
Externe privé	0,0%	17,4%	39,1%	8,7%	34,8%

3.2.2 Remarques concernant l'épreuve de leçon

L'analyse des prestations des candidats à l'épreuve de leçon, en français comme en mathématiques, met en évidence un niveau globalement satisfaisant, caractérisé par une posture professionnelle conforme aux attendus du concours et une structuration des exposés généralement maîtrisée. Les candidats s'appuient sur des formats de présentation solides, mobilisent les corpus documentaires proposés et font preuve d'une qualité d'expression orale et d'une gestion du temps globalement satisfaisantes. Leur capacité à entrer dans un échange constructif avec le jury et à faire évoluer leurs propositions constitue également un point d'appui notable.

Les séances proposées s'inscrivent, pour une part significative des candidats, dans des démarches d'enseignement explicites et dans des contextes proches des réalités de classe. Toutefois, des fragilités récurrentes apparaissent dans les deux champs disciplinaires. Les connaissances disciplinaires et didactiques demeurent parfois insuffisamment consolidées, ce qui limite la qualité de la transposition didactique et la pertinence des choix pédagogiques. L'inscription de la séance dans une progression cohérente reste encore inégale, tout comme la capacité à définir des stratégies d'enseignement opérantes et pleinement efficaces.

Par ailleurs, les candidats peinent fréquemment à prendre du recul sur leurs expériences de stage, souvent mobilisées comme références exclusives. La mobilisation du corpus, bien que réelle, demeure parfois exhaustive et insuffisamment hiérarchisée. Enfin, des difficultés persistent dans la formulation de réponses précises aux sollicitations du jury, traduisant une maîtrise encore partielle des attendus de l'épreuve.

Le jury invite les futurs candidats à renforcer l'articulation entre corpus documentaire, programmes et connaissances théoriques, en s'appuyant notamment sur des références didactiques solides. Une attention particulière devra être portée à la clarté et à la structuration du propos, à la qualité de l'expression orale ainsi qu'à la capacité à conclure de manière organisée. L'appropriation fine des principes de l'enseignement explicite constitue un levier déterminant pour améliorer la qualité des prestations.

3.3 Épreuve d'entretien

Durée: **1 heure et 5 minutes** | Coefficient : **2**

L'épreuve se déroule en deux temps :

Un premier entretien (trente minutes) est consacré à l'**éducation physique et sportive**, intégrant la connaissance scientifique du développement et la psychologie de l'enfant.

Le candidat dispose de trente minutes de préparation.

À partir d'un sujet fourni par le jury, proposant un contexte d'enseignement et un objectif d'acquisition pour la séance, il revient au candidat de choisir le champ d'apprentissage et l'activité physique support avant d'élaborer une proposition de situation(s) d'apprentissage qu'il présente au jury.

Cet exposé ne saurait excéder quinze minutes. Il se poursuit par un entretien avec le jury pour la durée restante impartie à cette première partie. Cet entretien permet d'apprécier d'une part les connaissances scientifiques du candidat en matière de développement et la psychologie de l'enfant, d'autre part sa capacité à intégrer la sécurité des élèves, à justifier ses choix, à inscrire ses propositions dans une programmation annuelle et, plus largement, dans les enjeux de l'EPS à l'école.

Ce premier entretien est noté sur 10 points.

Un deuxième entretien (trente-cinq minutes) porte sur la **motivation du candidat et son aptitude à se projeter dans le métier** de professeur au sein du service public de l'éducation.

Cet entretien comporte un premier temps d'échange d'une durée de quinze minutes débutant par une présentation, d'une durée de cinq minutes au maximum, par le candidat, des éléments de son parcours et des expériences qui l'ont conduit à se présenter au concours en valorisant ses travaux de recherche, les enseignements suivis, les stages, l'engagement associatif ou les périodes de formation à l'étranger. Cette présentation donne lieu à un échange avec le jury pendant dix minutes.

La suite de l'échange, d'une durée de vingt minutes, doit permettre au jury, au travers de deux mises en situation professionnelle, l'une d'enseignement, la seconde en lien avec la vie scolaire, d'apprécier l'aptitude du candidat à :

- s'approprier les valeurs de la République, dont la laïcité, et les exigences du service public (droits et obligations du fonctionnaire dont la neutralité, lutte contre les discriminations et stéréotypes, promotion de l'égalité, notamment entre les filles et les garçons, etc.) ;
- faire connaître et faire partager ces valeurs et exigences.

Ce deuxième entretien est noté sur 10 points.

L'épreuve est notée sur 20. **La note 0 est éliminatoire.**

3.3.1 Moyenne et répartition des notes de l'épreuve d'entretien

Épreuve	Concours externe public	3 ^e concours public	2 nd concours interne public	Concours externe privé
Entretien / 20	11,94	10,45	11,19	12,28
EPS / 10	5,65	4,97	5,06	5,78
Motivation / 10	6,29	5,49	6,13	6,50

3.3.2 Répartition des notes de l'épreuve d'entretien sur 20 points

Concours	0*	> 0 et ≤ 5	> 5 et ≤ 10	> 10 et ≤ 15	> 15
Concours externe public	1,6%	1,6%	10,3%	26,9%	31,6%
3 ^e concours public	2,3%	2,3%	11,4%	36,4%	27,3%
2 nd concours interne public	0,0%	0,0%	12,5%	29,2%	37,5%
Concours externe privé	0,0%	0,0%	8,7%	26,1%	30,4%

* note éliminatoire

3.3.3 Répartition des notes de la sous épreuve d'EPS sur 10 points

Concours	0*	> 0 et ≤ 2,5	> 2,5 et ≤ 5	> 5 et ≤ 7,5	> 7,5
Concours externe public	2,5%	2,5%	12,5%	30,6%	25,6%
3 ^e concours public	2,3%	2,3%	15,9%	38,6%	22,7%
2 nd concours interne public	8,3%	8,3%	8,3%	37,5%	29,2%
Concours externe privé	0,0%	0,0%	13,0%	39,1%	13,0%
2 nd concours interne privé	2,5%	2,5%	12,5%	30,6%	25,6%

* note éliminatoire

3.3.4 Répartition des notes de la sous épreuve de motivation sur 10 points

Concours	0*	> 0 et ≤ 2,5	> 2,5 et ≤ 5	> 5 et ≤ 7,5	> 7,5
Concours externe public	1,9%	1,9%	7,2%	27,2%	27,5%
3 ^e concours public	2,3%	2,3%	15,9%	34,1%	20,5%
2 nd concours interne public	0,0%	0,0%	8,3%	33,3%	20,8%
Concours externe privé	0,0%	0,0%	8,7%	26,1%	17,4%
2 nd concours interne privé	1,9%	1,9%	7,2%	27,2%	27,5%

* note éliminatoire

3.3.5 Remarques concernant l'épreuve d'entretien

L'analyse des prestations des candidats par les membres du jury met en évidence un niveau globalement satisfaisant. Les candidats témoignent majoritairement d'une bonne connaissance des enjeux de l'EPS à l'école primaire et proposent des exposés structurés, contextualisés et cohérents avec les documents fournis. Les propositions pédagogiques s'inscrivent fréquemment dans une logique de progressivité articulée à des objectifs d'apprentissage explicites. Les candidats mobilisent un vocabulaire professionnel précis et identifient avec pertinence les compétences visées au regard des programmes et du socle commun. Les dimensions réglementaires et sécuritaires sont généralement bien prises en compte, tout comme les enjeux éducatifs liés à la santé, au vivre ensemble ou aux croisements interdisciplinaires.

Des fragilités persistent toutefois chez les candidats les plus en difficulté. Les contenus d'enseignement apparaissent parfois imprécis et insuffisamment adaptés au niveau de classe concerné. Les critères de réussite, les variables didactiques, les modalités d'évaluation ou de différenciation demeurent encore trop rarement explicités. Le jury relève également une connaissance parfois insuffisante de la logique interne des activités physiques, sportives et artistiques (APSA) et des transformations motrices attendues, notamment en natation. De nombreux exposés restent descriptifs et peinent à s'appuyer sur une analyse fine des comportements moteurs des élèves. Enfin, des difficultés subsistent dans la maîtrise de l'expression orale, tant sur le plan syntaxique que lexical.

Le jury invite les futurs candidats à renforcer leur connaissance des APSA, à mieux articuler analyse de situation, objectifs d'apprentissage et variables didactiques, et à inscrire les situations proposées dans une progression cohérente.

Dans la partie consacrée au parcours et à l'expérience, les candidats présentent majoritairement des exposés préparés, structurés et investis, valorisant avec pertinence leurs expériences personnelles et professionnelles. Les notions d'inclusion, de différenciation pédagogique et de prise en compte de l'hétérogénéité des élèves sont globalement bien appréhendées. Les échanges témoignent également d'une connaissance satisfaisante des gestes professionnels attendus, notamment en matière de climat scolaire, de coopération avec les partenaires éducatifs et d'accompagnement des parcours des élèves.

Dans les mises en situation, les candidats identifient généralement les problématiques éducatives et institutionnelles sous-jacentes, notamment autour des valeurs de la République, de la laïcité ou de l'inclusion. Ils mobilisent avec pertinence les ressources de l'équipe éducative et témoignent d'une connaissance satisfaisante des droits et devoirs des fonctionnaires ainsi que du cadre réglementaire de certaines situations professionnelles.

Néanmoins, certains candidats peinent à articuler leur parcours avec le référentiel de compétences des métiers du professorat et de l'éducation et à se projeter concrètement dans la réalité du métier. La dimension d'agent du service public demeure parfois insuffisamment maîtrisée, tout comme l'organisation hiérarchique du système éducatif. Dans les mises en situation, les réponses apparaissent fréquemment centrées sur l'action immédiate, sans analyse suffisamment approfondie des enjeux professionnels, éducatifs ou institutionnels. Des difficultés demeurent également dans la structuration du propos, la qualité de l'expression orale et la précision du lexique.

Le jury invite les futurs candidats à renforcer leur connaissance du service public d'éducation, des dispositifs institutionnels et des compétences attendues d'un professeur des écoles. Une attention particulière devra être portée à l'analyse des situations professionnelles, à la structuration des réponses et à la capacité à expliciter les valeurs et principes qui fondent le positionnement professionnel attendu.

3.4 Épreuve facultative de langue vivante

Durée : préparation : 30 minutes | épreuve : 30 minutes

Le candidat peut demander au moment de l'inscription au concours à subir une épreuve orale facultative portant sur l'une des langues vivantes étrangères suivantes : **Allemand, Anglais, Espagnol, Italien**

L'épreuve débute par un échange dans la langue choisie permettant au candidat de se présenter rapidement et de présenter un document didactique ou pédagogique, de deux pages au maximum, qui peut être de nature variée : une séance ou un déroulé de séquence d'enseignement, un document d'évaluation, une production d'élève, un extrait de manuel ou de programme, un article de recherche en didactique des langues, etc., fourni par le jury (durée : 10 minutes).

Puis, le candidat expose la manière dont il pourrait inclure et exploiter le document fourni par le jury dans une séance ou une séquence pédagogique. Le candidat explicite les objectifs poursuivis et les modalités d'exploitation du support (exposé : 10 minutes en français suivi d'un échange de 10 minutes dans la langue vivante étrangère choisie).

L'usage du dictionnaire monolingue ou bilingue est autorisé.

Le niveau minimum de maîtrise attendu de la langue correspond au niveau B2 du cadre européen de référence pour les langues.

L'épreuve est notée sur 20. **Seuls les points obtenus au-dessus de 10 sont pris en compte pour l'admission des candidats à l'issue des épreuves.**

L'épreuve facultative de langues vivantes est composée de trois étapes :

- un exposé dans la langue de l'épreuve au cours duquel le candidat se présente ainsi que les documents composant le sujet ;
- un exposé en français de la réponse au sujet ;
- un entretien avec le jury dans la langue de l'épreuve.

Chaque exposé a une durée maximale de dix minutes. Il n'y a pas de minimum. La durée de l'entretien varie selon le temps utilisé pour les deux exposés afin que l'ensemble de l'épreuve dure exactement trente minutes.

Les membres du jury ont observé que **peu de candidats utilisent pleinement le temps réservé aux exposés.**

3.4.1 Langues présentées par les candidats admissibles

Anglais		Espagnol		Italien	
Nombre	%	Nombre	%	Nombre	%
184	91,1 %	17	8,4 %	1	0,5 %

3.4.2 Nombre de candidats inscrits et présents à l'épreuve facultative de langue vivante

Concours	Candidats admissibles	Candidats inscrits à l'épreuve de LV		Candidats présents à l'épreuve de LV	
		Nombre	%	Nombre	%
Concours externe public	327	180	55,05 %	164	91,1 %
3 ^e concours public	45	12	26,67 %	10	83,3 %
2 nd concours interne public	24	3	12,50 %	3	100,0 %
Concours externe privé	23	13	56,52 %	13	100,0 %

3.4.3 Répartition des notes

Concours	≤ 5	> 5 et ≤ 10	> 10 et ≤ 15	> 15
Concours externe public	11,6 %	19,5 %	43,9 %	25,0 %
3 ^e concours public	20,0 %	20,0 %	40,0 %	20,0 %
2 nd concours interne public	33,3 %	66,7 %	0,0 %	0,0 %
Concours externe privé	15,4 %	38,5 %	30,8 %	15,4 %

3.4.4 Remarques concernant l'épreuve facultative de langue vivante

L'analyse des prestations des candidats à l'épreuve facultative de langue vivante met en évidence un niveau globalement satisfaisant. Les candidats les plus solides proposent des exposés structurés, inscrits dans une séquence cohérente et articulés à des compétences clairement identifiées. Les propositions pédagogiques prennent appui sur des situations d'enseignement concrètes et réalistes, mobilisant avec pertinence les attendus didactiques et institutionnels. Les candidats ayant produit les meilleures prestations témoignent également d'une préparation rigoureuse de leur expression orale, tant sur le plan lexical que phonologique, ainsi que d'une bonne maîtrise du vocabulaire professionnel spécifique à l'enseignement des langues vivantes.

Des fragilités demeurent toutefois pour une partie des candidats. Le niveau de langue constitue parfois un frein important à la qualité des échanges et à la clarté du propos. Certains exposés restent insuffisamment articulés aux programmes et peinent à s'inscrire dans la réalité de la classe. Des difficultés persistent également dans la gestion du temps, la structuration du discours et l'approfondissement des propositions pédagogiques. En espagnol notamment, une connaissance parfois limitée de l'aire culturelle et linguistique fragilise certaines prestations.

Le jury invite les futurs candidats à renforcer leur maîtrise linguistique, à consolider leur culture de l'aire étudiée et à articuler davantage leur parcours personnel, les documents proposés et leur mise en œuvre pédagogique. Une attention particulière devra être portée à la précision du lexique professionnel, à la structuration de l'exposé et à l'ancrage des propositions dans des situations d'enseignement concrètes.

4 Affectation des lauréats des concours publics

4.1 Origine des lauréats des concours publics

Concours public	Aisne		Oise		Somme		Hors académie		Total
	Nbre	%	Nbre	%	Nbre	%	Nbre	%	
Externe	43	17,9%	82	34,2%	87	36,3%	28	11,7%	240
3 ^e concours	7	24,1%	9	31,0%	11	37,9%	2	6,9%	29
2 nd concours interne	3	23,1%	3	23,1%	6	46,2%	1	7,7%	13
Total général	53	18,8%	94	33,3%	104	36,9%	31	11,0%	282

4.2 Taux de satisfaction des lauréats des concours publics

Concours	Candidats affectés sur leur vœu n°1		Candidats affectés sur leur vœu n°2		Candidats affectés sur leur vœu n°3		Postes
	Nbre	%	Nbre	%	Nbre	%	
Externe	169	70,4%	69	28,8%	2	0,8%	240
3^e concours	27	93,1%	2	6,9%		0,0%	29
Interne	13	100,0%		0,0%		0,0%	13
Académie	209	74,1%	71	25,2%	2	0,7%	282

Département d'affectation	Vœu 1		Vœu 2		Vœu 3	
	Nbre	%	Nbre	%	Nbre	%
Aisne	57	75,0%	19	25,0%		0,0%
Oise	91	62,8%	52	35,9%	2	1,4%
Somme	61	100,0%		0,0%		0,0%
Académie	209	74,1%	71	25,2%	2	0,7%

4.3 Diplôme détenu par les lauréats du concours externe (MEEF : masters métiers de l'enseignement, de l'éducation et de la formation)

Département d'affectation	Master MEEF		Sans Master MEEF	
	Nbre	%	Nb	%
Aisne	54	71,1%	22	28,9%
Oise	103	71,0%	42	29,0%
Somme	37	60,7%	24	39,3%
Académie	194	68,8%	88	31,2%

5 Ressources numériques pour préparer le concours



Informations sur les métiers du professorat de l'Éducation

<https://www.devenirenseignant.gouv.fr/>



devenirenseignant.gouv.fr

En reconversion → Étudiant → Lycéen →

Rechercher



Choisir d'être enseignant ▾ Découvrir les métiers ▾ Se former ▾ Recrutement ▾ Ressources ▾

Accueil > Recrutement > Le recrutement par concours



Le recrutement par concours

Pour devenir professeur dans une école, un collège ou un lycée général, technologique ou professionnel, vous devez obtenir le concours de recrutement correspondant à votre projet professionnel. Il s'agit de concours de la fonction publique. Les enseignants titulaires d'un concours bénéficient ainsi d'un statut de fonctionnaire.

© MEN/Xavier Schenbel